

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

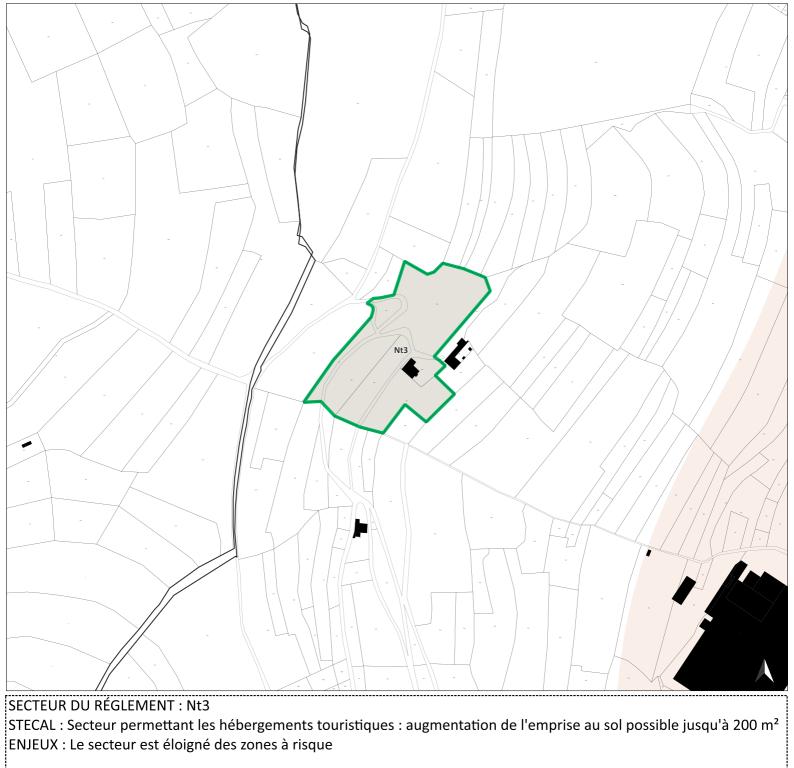
SURFACE (en ha): 1.42

PROJET: > Bâtiment existant

> Privé

> Cabanes dans les arbres, yourtes et tipis. Projet d'accueillir également des activités artisanales (travail du cuir et du

bois) 200 metre carre



Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

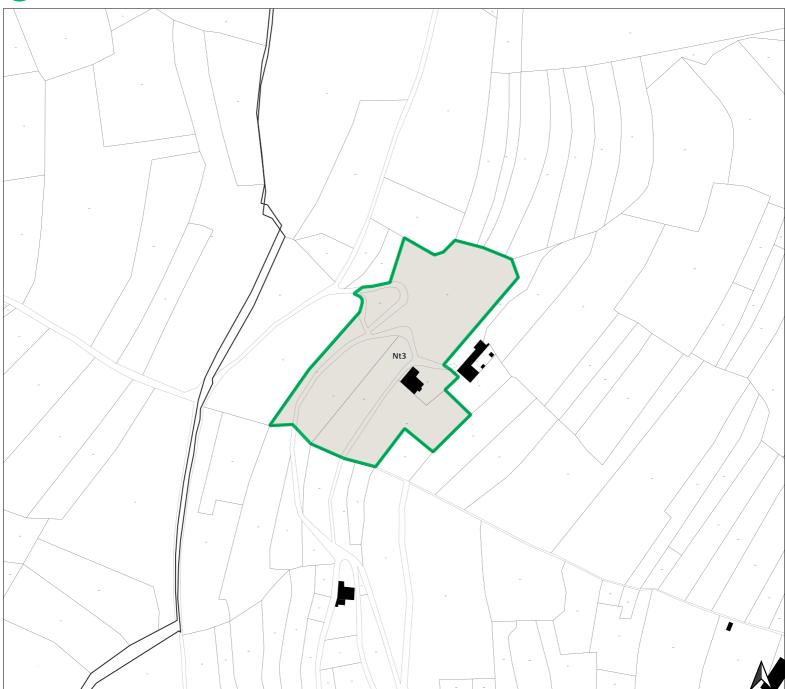
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

Réserve nationale

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m² ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. Seules les constructions à l'emprise limitée sont autorisées afin de limiter les impacts.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Corridors trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL: Secteur permettant les hébergements touristiques: augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

